

Choisir une nationalité

Toute personne ayant, avant sa majorité civile, à la fois une nationalité étrangère et la nationalité japonaise (double nationalité) doit choisir une des deux nationalités dans les deux ans qui suivent l'atteinte de la majorité civile.

Les personnes ayant obtenu la double nationalité après avoir atteint la majorité doivent choisir une des deux nationalités dans les deux ans suivant l'obtention de la double nationalité.

Site internet du Ministère de la Justice : Japonais- <http://www.moj.go.jp/>

Anglais- <https://www.moj.go.jp/EN/index.html>

Renseignements :

(Pour les habitants de Nishinomiya)

Bureau Régional des Affaires Légales de Kobe à Nishinomiya.

(Kobe Chiho Homu Kyoku, Nishinomiya Shikyoku)

Nishinomiya chiho godo chousha, 7-35 hama-cho Nishinomiya

Tél 0798-26-0061

Bureau Régional des Affaires Légales de Kobe (Kobe Regional Legal Affairs Bureau)

Tel 078-392-1821 (Kobe Chiho Homu Kyoku)

Remarques:

** Pour plus de détails, demandez à une personne parlant japonais de se renseigner pour vous auprès de l'établissement concerné.